

**PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS ANNUEL DES 4 ET 5 MAI 2024
DE LA COALITION DE RÉSISTANCE POUR L'UNITÉ ÉTUDIANTE
SYNDICALE (CRUES)**

Lieu

Pavillon Charles-de-Koninck, Université Laval, 1030 Av. des Sciences Humaines, Québec

Dates

4-5 mai 2024

Heures

Début: 9h00

Documents utiles pour le Congrès

Statuts et Règlements de la CRUES

Code des règles de procédure de la CRUES

Petit livre mauve de l'ASSÉ

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

La CRUES tient à souligner que les terres sur lesquelles ses associations membres sont rassemblées aujourd'hui font partie du territoire traditionnel non cédé revendiqué par la Confédération des Abénakis et des Wabanakis, les Wolastoqiyiks (Malécites) et les Wendats.

1. Ouverture

Proposition d'ouverture à 9h36

Proposé par AGEECLG

Appuyé par SOGEECOM

1.1 Praesidium

Que Virginie Mikaelian, Roxanne Lachance, Kim Pelletier Lemieux et Kolya Gervais s'occupent respectivement de l'animation, le secrétariat, la garde du senti et la gestion des tours de parole pour le présent congrès.

Que Lili Daviault-Campbell et Antoine Martin s'occupent de la traduction pour le présent congrès.

Proposé par AGEECLG

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture
 - 1.1. Praesidium
 - 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Lecture et adoption des procès-verbaux
 - 1.4. Dépôt des avis de motion
2. Entérinement des affiliations et désaffiliations
3. Modification à l'article 13

4. Campagne 2023-2025
 - 4.1. Retour sur la campagne
 - 4.2. Campagne 2024-2025
5. Élections générales
 - 5.1. Bilan de l'exécutif sortant
 - 5.2. Équipe 2024-2025
6. Positionnements politiques.
7. Budget
8. Règlements
 - 8.1. Modifications au code de procédures
 - 8.2. Modification au Règlement A : Procédures d'élections
 - 8.3. Ajout d'un règlement F : Fond des arrêté.e.s
 - 8.4. Ajout d'un règlement G : Politique de Safer Space
 - 8.5. Ajout d'un règlement H : Politique d'accommodement
9. Statut
 - 9.1. Ajout d'un article 5 : Définitions
 - 9.2. Modification à l'article 13 : composition de la charte
 - 9.3. Ajout d'un article 59 : Comité légal
 - 9.4. Modification au chapitre 10 : praesidium
10. Varia
11. Procédures de clôture

Proposé par exec

Appuyé par AESS

Proposition d'amendement: Ajout du point 3 Modification à l'article 13 et du point 6 Positionnements politiques.

Proposé par Sogecom

Appuyé par AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale

Adopté à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte le procès-verbal du congrès du 03-02-2024.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

1.4 Dépôt des avis de motion

2. Entérinement des affiliations et désaffiliations

Que l'on entérine l'affiliation de l'AFÉA-UQAM, l'ADEESE-UQAM et GUSS-Concordia.

Proposé par exec

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

3. Modification à l'article 13

Que le point 4 de l'article 13 se lisant comme suit : « Chaque délégation, incluant les délégations observatrices, est composée d'au plus trois (3) personnes. Les délégations ne peuvent accueillir plus d'un homme cisgenre. Une délégation peut modifier sa composition entre deux jours de Congrès, pourvu qu'elle respecte les autres modalités et qu'elle en informe le praesidium. »

Soit remplacé par : « Chaque délégation, incluant les délégations observatrices, est composée d'au plus trois (3) personnes. Les délégations ne peuvent accueillir plus d'un homme cisgenre. Une délégation peut modifier sa composition pendant une pause ou une suspension du Congrès, pourvu qu'elle respecte les autres modalités et qu'elle en informe le praesidium. »

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AESS

Adopté à l'unanimité

4. Campagne 2023-2025

4.1 Retour sur la campagne

Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur la situation des cégep dans la CRUES par rapport à l'affiliation.

Proposé par Sogeeecom

Appuyé par AGEDECLG

Adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT que la CRUES est une organisation syndicale combative qui regroupe des associations étudiantes locales collégiales et universitaires au niveau régional et à l'échelle du soi-disant Québec;

CONSIDÉRANT le peu d'associations collégiales affiliées à la CRUES;

CONSIDÉRANT les désaffiliations récentes du DSU (Dawson Student Union) et de l'AGECR (Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski);

CONSIDÉRANT le manque de représentation collégiale au dernier congrès de la CRUES du 2 et 3 mars 2023;

QUE, dans le but de remédier au problème actuel de représentativité collégiale à la CRUES, l'exécutif et le comité de mobilisation organisent une tournée de mobilisation de soutien dans les associations collégiales du soi-disant Québec non affiliés à la FECQ;

QUE cette tournée aille lieu, à titre indicatif, dans les cégeps de Saint-Laurent, Marie-Victorin, Garneau, Rosemont et le Collège de Montmorency.

QUE cette tournée de mobilisation aille pour but d'expliquer ce qu'est la CRUES, ses buts, ses principes ainsi que sa campagne actuelle;

QU'elle encourage les associations collégiales à s'affilier à la CRUES;

QUE l'exécutif et le comité mobilisation encouragent les membres de la CRUES à y participer.

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGEDECLG

Amendement : Remplacer « de Saint-Laurent, Marie-Victorin, Garneau, Rosemont et le Collège de Montmorency.» par «du soi-disant Québec»

Proposé par ADEESE

Appuyé par AESS

Pour: 15

Contre: 3

Abstention: 9

Adopté à majorité

Retour sur la principale amendée:

CONSIDÉRANT que la CRUES est une organisation syndicale combative qui regroupe des associations étudiantes locales collégiales et universitaires au niveau régional et à l'échelle du soi-disant Québec;

CONSIDÉRANT le peu d'associations collégiales affiliées à la CRUES;

CONSIDÉRANT les désaffiliations récentes du DSU (Dawson Student Union) et de l'AGECR (Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski);

CONSIDÉRANT le manque de représentation collégiale au dernier congrès de la CRUES du 2 et 3 mars 2023;

QUE, dans le but de remédier au problème actuel de représentativité collégiale à la CRUES, l'exécutif et le comité de mobilisation organisent une tournée de mobilisation de soutien dans les associations collégiales du soi-disant Québec non affiliés à la FECQ;

QUE cette tournée aille lieu, à titre indicatif, dans les cégeps [du soi-disant Québec](#).

QUE cette tournée de mobilisation aille pour but d'expliquer ce qu'est la CRUES, ses buts, ses principes ainsi que sa campagne actuelle;

QU'elle encourage les associations collégiales à s'affilier à la CRUES;

QUE l'exécutif et le comité mobilisation encouragent les membres de la CRUES à y participer.

Adopté à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur le déroulement de la campagne contre la précarité étudiante de cette année.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on prenne un pause de 15 minutes

Proposé par l'AFESH

Appuyé par la SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

4.2 Campagne 2024-2025

Que l'on tienne une plénière d'une heure sur la campagne pour l'année 2024-2025.

Proposé par exec

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée de temps de lecture d'une durée de 5 minutes

Proposé par ADEESE

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on prenne une pause diner d'une durée d'une heure.

Proposé par l'AFEA

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Reprise à 13h45.

Que l'on prenne un temps de rédaction de 5 minutes.

Proposé par Afesh

Appuyé par AGEELG

Adopté à l'unanimité

Considérant la difficulté parmi les associations membres de la CRUES de trouver une campagne rassembleuse,

Considérant que ceci est peut-être la preuve du manque d'une crise unifiante,

Considérant l'importance en temps de calme de consolider les bases associatives,

Considérant la difficulté de certaines associations à mobiliser au local,

Considérant le besoin d'avoir plus de cégeps au sein de la CRUES pour être plus représentatif des réalités étudiantes et territoriales

Considérant que la pandémie a coupé le transfert des savoirs dans les associations étudiantes,

Considérant la forte popularité du camp de formation féministe, ce qui a permis de recruter de nouvelles personnes dans la CRUES,

Que l'équipe de la CRUES continue son escalade de moyens de pression dans le cadre de la campagne sur la précarité étudiante, avec la revendications de la salarisation des stages, vers une GGI en 2026.

Que l'équipe de la CRUES vienne également en aide aux exécutifs locaux qui en font la demande pour soutenir les campagnes qui leur sont propres , toujours sous le parapluie de la précarité étudiante

Que l'équipe de la CRUES mette l'emphase lors des formations des exécutifs locaux de la démocratie directe et du syndicalisme de combat

Que l'équipe de la CRUES, à travers des tournées de mobilisation dans les campus des associations membres, ainsi que les associations non membres qui en font la demande, soutienne l'exécutif et le comité de mobilisation local à l'aide de camps de formations locaux, de tractage, d'affichage .. etc.

Que l'équipe de la CRUES favorise les liens entre les associations étudiantes qui ont des campagnes locales similaires.

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEDECLG

Amendement

ajouter «QUE l'équipe de la CRUES produise des tracts, des affiches (11x17) illustrés et colorés portant sur les *campagnes en cours* dans chacune de ses associations membres et qu'elle mette ce contenu à disposition sur sa page INTERNET.

QUE, si applicable, l'exécutif mette à jour la page INTERNET de la CRUES de sorte que tout contenu concernant les *campagnes de ses associations membres* y soient ajoutées d'ici le premier juin 2024.

QUE le comité exécutif veille à l'avenir à ce que la page INTERNET fasse l'objet d'une mise à jour hebdomadaire si la situation le requière.

QUE la CRUES investisse davantage ses réseaux sociaux (INSTAGRAM, FACEBOOK, etc.) en mandatant son équipe d'y ajouter un minimum de deux publications par semaine – suivant les mêmes modalités s'appliquant à la page INTERNET – dont l'une portant sur la *campagne de mobilisation en cours* et qu'elle repartage systématiquement, dans la mesure du possible, le contenu produit par ses associations qui concerne une mobilisation visant l'amélioration des conditions étudiantes ou l'avancement de tout autre objectif de la CRUES.

QU'un minimum de deux rencontres de mobilisation soit convoqué par l'équipe de la CRUES chaque mois des sessions d'automne et d'hiver et un minimum d'une rencontre par mois lors de l'été.»

Proposé par AFESPED

Appuyé par SOGEECOM

Proposition de scinder et traiter tous les *que* sauf le dernier, qui sera traité séparément.

Proposé par exec

Appuyé par AFEA

Pour: 15

Contre: 3

Abstention: 5

Adopté à majorité

Retour sur les quatre premiers *que*

QUE l'équipe de la CRUES produise des tracts, des affiches (11x17) illustrés et colorés portant sur les *campagnes en cours* dans chacune de ses associations membres et qu'elle mette ce contenu à disposition sur sa page INTERNET.

QUE, si applicable, l'exécutif mette à jour la page INTERNET de la CRUES de sorte que tout contenu concernant les *campagnes de ses associations membres* y soient ajoutées d'ici le premier juin 2024.

QUE le comité exécutif veille à l'avenir à ce que la page INTERNET fasse l'objet d'une mise à jour hebdomadaire si la situation le requiert.

QUE la CRUES investisse davantage ses réseaux sociaux (INSTAGRAM, FACEBOOK, etc.) en mandatant son équipe d'y ajouter un minimum de deux publications par semaine – suivant les mêmes modalités s'appliquant à la page INTERNET – dont l'une portant sur la campagne de mobilisation en cours et qu'elle repartage systématiquement, dans la mesure du possible, le contenu produit par ses associations qui concerne une mobilisation visa.

Pour: 0

Contre: 16

Abstention: 10

Rejeté à majorité

Retour sur le dernier *que*

Qu'un minimum de deux rencontres de mobilisation soit convoqué par l'équipe de la CRUES chaque mois des sessions d'automne et d'hiver et un minimum d'une rencontre par mois lors de l'été.

Pour: 20

Contre: 3

Abstention: 4

Adopté à majorité

Retour sur la principale amendée une fois:

Que l'équipe de la CRUES continue son escalade de moyens de pression dans le cadre de la campagne sur la précarité étudiante, avec la revendications de la salarisation des stages, vers une GGI en 2026.

Que l'équipe de la CRUES vienne également en aide aux exécutifs locaux qui en font la demande pour soutenir les campagnes qui leur sont propres , toujours sous le parapluie de la précarité étudiante

Que l'équipe de la CRUES mette l'emphase lors des formations des exécutifs locaux de la démocratie directe et du syndicalisme de combat

Que l'équipe de la CRUES, à travers des tournées de mobilisation dans les campus des associations membres, ainsi que les associations non membres qui en font la demande, soutienne l'exécutif et le comité de mobilisation local à l'aide de camps de formations locaux, de tractage, d'affichage .. etc.

Que l'équipe de la CRUES favorise les liens entre les associations étudiantes qui ont des campagnes locales similaires.

Qu'un minimum de deux rencontres de mobilisation soit convoqué par l'équipe de la CRUES chaque mois des sessions d'automne et d'hiver et un minimum d'une rencontre par mois lors de l'été.

Proposition d'amendement: remplacer «2026» par «2025»

Proposé par AGE CAR

Appuyé par AESS

Que l'on prenne un temps de lecture de 10 minutes.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement

Pour: 9

Contre: 17

Abstention : 3

Rejeté à majorité

Proposition d'amendement: ajouter «hiver» devant «2026».

Proposé par AFEA

Appuyé par AGE CAR

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée deux fois:

Que l'équipe de la CRUES continue son escalade de moyens de pression dans le cadre de la campagne sur la précarité étudiante, avec la revendications de la salarisation des stages, vers une GGI en hiver 2026.

Que l'équipe de la CRUES vienne également en aide aux exécutifs locaux qui en font la demande pour soutenir les campagnes qui leur sont propres , toujours sous le parapluie de la précarité étudiante

Que l'équipe de la CRUES mette l'emphase lors des formations des exécutifs locaux de la démocratie directe et du syndicalisme de combat

Que l'équipe de la CRUES, à travers des tournées de mobilisation dans les campus des associations membres, ainsi que les associations non membres qui en font la demande, soutienne l'exécutif et le comité de mobilisation local à l'aide de camps de formations locaux, de tractage, d'affichage .. etc.

Que l'équipe de la CRUES favorise les liens entre les associations étudiantes qui ont des campagnes locales similaires.

Qu'un minimum de deux rencontres de mobilisation soit convoqué par l'équipe de la CRUES chaque mois des sessions d'automne et d'hiver et un minimum d'une rencontre par mois lors de l'été.

Pour: 21

Contre: 0

Abstention: 6

Adopté à l'unanimité

Pause de 15 minutes décrétée par le senti.

5. Élections générales

5.1 Bilans de l'exécutif sortant

Que le conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes de son bilan pour l'année 2024-2025, suivi d'une période de questions/réponses de 10 minutes.

Proposé par exec

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité

5.2 Équipe 2024-2025

Les procédures d'élection figurent au règlement A dans les [statuts et règlements](#).

Proposition incidente :

Que l'on suspende la procédure d'élection afin de procéder poste par poste à l'élection de candidatures dûment déposées suivie de candidatures spontanées.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur les postes

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

1. Personne responsable de la coordination;
Candidatures: --
Candidat-e élu-e: --
2. Personne responsable des finances;
Candidatures: --
Candidat-e élu-e: --
3. Personne responsable des relations externes;

Candidatures: Olivier Hérard

Candidat-e élu-e: Olivier Hérard

4. Trois (3) personnes responsables des relations internes;

Candidatures: Marina Bourassa

Manuel Sauvé Chevalier

Candidat-e élu-e: Marina Bourassa

Manuel Sauvé Chevalier

5. Personne responsable des affaires académiques;

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

6. Personne responsable de l'information;

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

7. Personne responsable des communications.

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

Secrétaire du CoCo :

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

Porte-parole :

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

Les personnes attachées de presse :

Candidatures: --

Candidat-e élu-e: --

Les comités :

1. Comité de formation;

Candidatures:

Anaël Bisson

Camille Parent-Montpetit

Gabriel Landry

Candidat-e-s élu-e-s: Anaël Bisson

Camille Parent-Montpetit

2. Comité de mobilisation;

Candidatures: NOÉ Damoiseau

Antonin Gilbert

Clémentine

Anaïs Parthenais

George Lefebvre

Victor

Sophie Bouchard

Louis Prudhomme

Proposition de mise en dépôt de la candidature d'Antonin jusqu'à son arrivée.

Proposé par AGECAR

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

Candidat-e-s élu-e-s: Noé Damoiseau

Clémentine

Anaïs Parthenais

George Lefebvre

Victor

Sophie Bouchard

Louis Prudhomme

Proposition privilégiée de pause de souper d'une durée de 45 minutes

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

La pause commence à 18h41

Reprise à 19h42

3. Comité de la recherche et des affaires académiques;

Candidatures: --

Candidat-e-s élu-e-s: --

4. Comité d'information;

Candidatures: Naïma Le Nédic

Rémi Grenier

Que le vote soit secret

Proposé par AFEA

Appuyé par AGE CAR

Pour: 15

Contre: 6

Abstention: 5

Adopté à majorité

Candidat-e-s élu-e-s: Naïma Le Nédic

5. Comité journal;

Candidatures: Jeanne

Candidat-e-s élu-e-s: Jeanne

6. Comité de l'inclusion et de la lutte aux oppressions

Candidatures: Frédéric Pigeon

Alice Rodriguez-Doutreloux

Sidonie Barsalou

Lili-Mei Gagnon-Vézina

Candidat-e-s élu-e-s: Frédéric Pigeon

Alice Rodriguez-Doutreloux

Sidonie Barsalou

Lili-Mei Gagnon-Vézina

Retour sur la candidature d'Antonin au comité de mobilisation

Antonin est élu à l'unanimité

Retour sur le poste de secrétaire du CoCo:

Candidature: Rémi Grenier

Candidature élue: Rémi Grenier

Proposition d'ajournement jusqu'à demain 9h00.

Proposé par AFesh

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Reprise du congrès à 09h32 am

6. Positionnements politiques

Soutien de campement pro-palestine

Considérant que depuis le 17 avril 2024, avec l'installation du campement sur le campus de PColumbia University dans la ville de New York contre le génocide des palestiniens et palestiniennes de Gaza par l'État d'apartheid israélien et ses forces d'occupation, le mouvement étudiant international est un morceau crucial de la lutte pour la libération du peuple de Palestine à travers l'édification de campements sur les terrains d'universités à travers le monde

Considérant la construction d'un tel campement sur le campus de l'université McGill à Montréal le 27 avril par la communauté étudiante montréalaise et ses alliés.

Considérant le positionnement politique adopté par la CRUES durant son congrès des 18 et 19 novembre 2023 à Rimouski en faveur d'un support à la lutte de la libération du peuple palestinien et de l'arrêt immédiat du génocide envers celui-ci par l'état israélien

Considérant le principe no. 9 des Statuts et Règlements de la CRUES stipulant que celle-ci se positionne “ pour une solidarité avec les peuples et nations autochtones du Nord et du Sud, ainsi qu'avec les communautés marginalisées et les communautés racisées, contre toutes formes de colonialisme et d'impérialisme;”

Que la CRUES se positionne politiquement et ouvertement en faveur de cesdits campements sur des campus universitaires à travers le monde qui visent la libération de la Palestine

Que la CRUES offre son support moral, matériel, logistique et financier aux campements érigés sur les campus du soi-disant Québec

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGÉECOM

Amendement d'ajout de “et financier” après logistique afin que la phrase se lise ainsi: “Que la CRUES offre son support moral, matériel, logistique et financier aux campements érigés sur les campus du soi-disant Québec.”

Proposé SCPASA

Appuyé AFESH

Amendement adopté à l'unanimité

Retour à la proposition initiale telle qu'amendée une fois

Adopté à l'unanimité

Proposition de mise sur table et de passer immédiatement au point budget

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AESS

Adopté à l'unanimité

7. Budget

Que le conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes sur l'état des finances, suivie d'une période de questions/réponses de 15 minutes.

Proposé par l'exec

Appuyé par ADEESE

Adopté à l'unanimité

Que le conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes sur les prévisions budgétaires suivie d'une période de questions/réponses de 15 minutes.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on prenne une pause de 15 minutes.

Proposé par AFESH

Appuyé par AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Que l'on adopte la proposition de budget prévisionnel telle que présentée et projetée à l'écran.

Proposé par exec

Appuyé par AFESH

Amendement: que l'on double la case «fond des arrêté-e-s», la faisant passer de 15 000\$ à 30 000\$.

Proposé par AFESPED

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 5 minutes sur le montant qu'il serait pertinent de mettre dans une éventuelle case «soutien aux campements en solidarité avec la Palestine».

proposé par AFESH

Appuyé par AEES

Adopté à l'unanimité

Que l'on prolonge la plénière de 10 minutes

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par exec

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée une fois

Proposition d'amendement: Que l'on crée une case «Soutien aux campements en solidarité avec la Palestine» d'un montant de 5 000\$.

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGEECOM

Proposition de sous-amendement: remplacer «5 000\$» par «10 000\$».

Proposé par SCPASA

Appuyé par AFEA

On pose la question préalable

Proposé par SCPASA

Appuyé par SOGEECOM

Adoptée au 2/3

Retour sur le sous-amendement

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement sous-amendé une fois

Proposition de sous-amendement : ajouter «Que les fonds inutilisés dans cette case budgétaire soient envoyés à des groupes en Palestine.»

Proposé par CSU

Appuyé par GUSS

Proposition privilégiée de créer un comité ad hoc pour gérer la case budgétaire.

Proposé par exec

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité

Élections des membres du comité ad hoc;

Candidatures:

Adam Semergian, Camille Parent-Montpetit, John Nathaniel Gertler, Hugo Solomon et Alexandrah Cardona

Candidatures élues: Adam Semergian, Camille Parent-Montpetit, John Nathaniel Gertler, Hugo Solomon et Alexandrah Cardona

Retour sur le sous-amendement

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement sous-amendé deux fois.

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée deux fois.

Adopté à l'unanimité

Retour au point 6 - Positionnements politiques

Méfiance envers les fédérations étudiantes

CONSIDÉRANT l'historique de trahison des fédérations étudiantes à l'égard des factions plus revendicatrices et combattives du mouvement étudiant ;

CONSIDÉRANT que ces trahisons ont trop souvent pris la forme de récupération des campagnes communes et de signatures d'entente avec le gouvernement qui ont exclu ces dites factions ;

CONSIDÉRANT les pratiques concertationnistes, corporatistes et lobbyistes des fédérations étudiantes telles que la FECQ et l'UEQ;

CONSIDÉRANT que les pratiques organisationnelles des fédérations vont à l'encontre des principes de démocratie directe de la CRUES, puisqu'elles se basent sur logiques de représentation du haut vers le bas, et non du bas vers le haut ;

QUE la CRUES soit méfiante à l'égard de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de l'Union étudiante du Québec (UEQ), ainsi que toutes leurs prochaines appellations.

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par RESUL

Pour: 14

Contre: 6

Abstention: 4

Adopté à majorité

Proposition de pause diner de 50 minutes.

Proposé par AFESH-UQÀM

Appuyé par GUSS

Adopté à l'unanimité

Méfiance envers le PCR

Considérant que la Tendance Marxiste Internationale (TMI) , dont le Parti Communiste Révolutionnaire est le chapitre canadien, a donné lieu à des scandales tels que des agressions sexuelles en groupe, des cover-up d'agressions et d'abus;

Considérant que cette organisation continue de mettre le blâme sur les victimes de comportements, dynamiques et événements déplacés plutôt que de travailler à remédier leur culture interne problématique;

Considérant les nombreuses allégations de misogynie et transphobie établies à leur égard;

Considérant que, lorsque confrontée à celles-ci, l'organisation n'a fait que réprouber quelques acteurs problématiques et remettre en doute les vécus et ressentis entre autres d'une personne trans anciennement membre;

Considérant la réponse odieuse publiée par la TMI qui condamne la prise de parole des survivant-e-s comme une attaque politique;

Considérant que cette organisation se méfie de l'intersectionnalité en raison de sa supposée similarité avec les idéologies de droite;

Considérant qu'ils ont tendance à s'appropriier les luttes afin d'obtenir de l'attention médiatique;

Considérant que sa vision de la lutte pour la Palestine implique une libération du peuple palestinien par la classe ouvrière israélienne, et ne croit donc pas au mouvement BDS (Boycott, Divest and Sanction), et qu'elle profite monétairement de la vente de leur matériel associés à cette cause;

Considérant que de telles actions et positions contreviennent aux mandats de soutiens à la Palestine de la CRUES;

QUE la CRUES se méfie ultérieurement et indéfiniment du Parti Communiste Révolutionnaire, aussi connu comme Révolution Communiste, (Fightback- La Riposte Socialiste), et officiellement comme la section canadienne de la Tendance Marxiste Internationale;

QUE la CRUES soit interdite de collaborer, s'associer et fournir des services au PCR, ainsi que toutes ses prochaines appellations.

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

Soutien pour les logiciels libres

Considérant que les logiciels non libres enlèvent toutes libertés de copier, de modifier et de redistribuer un programme par le contrôle et la privation de codes sources affectant ainsi l'autonomie des utilisateurs;

Considérant que l'achat de licences de logiciels propriétaires par toutes institutions d'éducation gaspille des fonds qui pourraient servir à améliorer la qualité de l'enseignement;

Considérant que cet argent se retrouve directement dans les poches de grandes entreprises comme Microsoft ou Google, qui travaillent à établir des monopoles dans leur domaine et à miner la qualité et la compatibilité des logiciels libres;

Considérant que cette utilisation imposée encourage une dépendance envers ces entreprises et contribue à affaiblir le développement des logiciels libres, et conséquemment leur qualité;

Considérant que l'utilisation massive de ces logiciels par les étudiant.es ainsi que pour des formations spécifiques oblige souvent certains ou certaines à acheter ces logiciels ou à les pirater, encourageant ainsi leur prolifération;

Considérant que ces logiciels limitent l'accessibilité aux savoirs et aux connaissances affectant ainsi l'émancipation intellectuelle des utilisateurs;

Que la CRUES s'oppose à tout achat de licences de logiciels par les institutions d'éducation et à toutes obligations d'achat de ces logiciels aux étudiant.es;

Que la CRUES supporte toutes pressions concrètes pour que des alternatives libres soit implantées de manière absolue dans ces institutions;

Que tous documents partagés par la CRUES soient rédigés et conçus à partir de logiciels libres de droit dans la mesure où il existe une alternative crédible et fonctionnelle fournie par le monde du logiciel libre;

Que la CRUES se positionne, de manière générale, en faveur du développement du logiciel libre dans une perspective de démocratisation de l'informatique, ainsi qu'en défaveur de toute forme de développement du logiciel propriétaire.

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AFESH

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 10

Adopté à majorité

8. Règlements

Proposition de modification de l'ordre du jour: Que l'on fusionne les points 8 - Règlements et 9 - Statuts.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

8.1 Modifications au code de procédures

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur l'article 13 des statuts et règlements.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Proposition de temps de lecture de 3 minutes.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

La plénière commence à 14h05.

8.3 Ajout d'un règlement F : Fond des arrêté.e.s

Que l'on traite l'avis de motion de l'exécutif.

Proposé par exec

Appuyé par AFESH

Adopté à l'unanimité

Que l'on ajoute un nouveau règlement :

Règlement F: FONDS DES ARRÊTÉ-E-S

ARTICLE 1: PRINCIPES

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de la CRUES, et celles visées par les mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique. Le fonds considère que ces personnes ont droit à un soutien humain, financier et logistique. Le comité légal de la CRUES tente de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par elles et considère qu'aucune personne ne devrait être contrainte de plaider coupable à une accusation en raison d'un manque de ressources.

ARTICLE 2: CRITÈRES

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de la CRUES, et à celles visées par des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, et qui ont établi un contact avec le comité légal de la CRUES. Les ressources financières sont allouées aux personnes qui en font la demande en fonction des priorités suivantes :

1. Aux personnes faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;

1.1 Procès individuel : en cas de refus à l'Aide juridique, le Fonds couvre tous les frais liés à la défense. En cas d'obtention d'un mandat de l'Aide juridique avec contribution, le Fonds couvre le montant de la contribution demandée;

1.2 Procès commun de plusieurs personnes (arrestation de masse au criminel ou arrestations individuelles au criminel lors d'un même événement) : le soutien du Fonds est déterminé en fonction, notamment, des critères suivants : nombre de personnes arrêtées - nombre de mandats obtenus auprès de l'Aide juridique - nombre d'avocat-e-s représentant le groupe - durée et complexité du dossier;

2. Aux personnes faisant face à des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, telles que les expulsions ou les menaces d'expulsion;

3. Aux personnes faisant face à des accusations pénales (ex. : contraventions, arrestations de masse);

4. Aux personnes ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique. Considérant les transformations et l'expansion des formes de répression, le comité légal de la CRUES dispose d'une flexibilité dans l'application de ses mandats, orientée vers la préoccupation d'apporter son soutien aux personnes visées par de nouvelles formes de répression.

Dans l'évaluation des demandes de soutien financier, le comité prend en considération les critères suivants :

- Les autres ressources (Aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes ont accès;
- Les risques pour les individu-e-s ciblé-e-s et les impacts sur leur vie;
- Le profilage politique;
- L'équité entre les demandes;
- L'impact d'une décision juridique sur les luttes en cours;
- Des considérations autres.

ARTICLE 3: FRAIS COUVERTS

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome ainsi qu'aux

personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Paiement des cautions de libération;
2. Honoraires des avocat-e-s (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
3. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
4. Frais logistiques (transport au lieu de l'audience, etc.);
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation (ex. : déboursement d'une amende suite à un plaidoyer de culpabilité ou un verdict de culpabilité).

ARTICLE 4: CONFLIT D'INTÉRÊT

Les avocat-e-s ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal est redevable en tout temps aux instances de la CRUES. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de factures et de reçus seulement.

Proposé par exec

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité

9.2 Ajout d'un article 59 : Comité légal

Que l'on traite l'avis de motion de l'exécutif

Proposé par Exécutif

Appuyé par SOGEECOM

Que l'on ajoute un nouvel article 59 au Chapitre 8 Comités :

ARTICLE 59 : COMITÉ LÉGAL

Il est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière suivante :

1. Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
2. Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s ;
3. Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s ;
4. Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
5. Faire le suivi des causes en cours.

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur la priorité des avis de motions à traiter.

Proposé par exec

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité

Le senti décrète une pause de 10 minutes à 15h13.

Proposition de modification de l'ordre du jour:

Que l'on traite les points suivants dans cet ordre:

- 8.2 Modifications aux procédures d'élections;
- 8.5 Ajout d'un règlement H Accommodements;
- 8.4, Ajout d'un règlement G safer space;
- 9.1, Ajout de l'article 5 sur la définition de régions;
- 9.3, Modification de l'article 2 sur le praesidium;

Que tous les autres points soient mis en dépôt.

Proposé par AFESH

Appuyé par SOGEECOM

Adopté à l'unanimité

8.2 Modifications aux procédures d'élections

Que l'on traite l'avis de motion de l'AFESH-UQAM

Proposé par l'AFESH

Appuyé par AGECAR

Adopté à l'unanimité

Que l'on remplace au « Règlement A : PROCÉDURES D'ÉLECTIONS » dans le paragraphe « Mise en candidature » les mots « siège social » par « courriel de l'exécutif ».

Que l'on ajoute au point 5 du paragraphe « Déroulement du vote » dans le « Règlement A : procédures d'élections » des Statuts et Règlements de la CRUES la ligne « et voter sur celles-ci sans leur présence dans la salle. » à la fin dudit point pour qu'il puisse se lire ainsi :

« 5. chacune des personnes candidates doit alors quitter la salle pour que l'instance puisse discuter des candidatures dans une plénière de vingt (20) minutes **et voter sur celles-ci sans leur présence dans la salle.** »

Proposé par AFESH

Appuyé par AFEA

Adopté à l'unanimité

Amendement : remplacer «courriel de l'exécutif» par «liste d'envoie».

Proposé par exec

Appuyé par SCPASA

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée une fois.

Que l'on remplace au « Règlement A : PROCÉDURES D'ÉLECTIONS » dans le paragraphe « Mise en candidature » les mots « siège social » par « liste d'envoie »;

Que l'on ajoute au point 5 du paragraphe « Déroulement du vote » dans le « Règlement A : procédures d'élections » des Statuts et Règlements de la CRUES la ligne « et voter sur celles-ci sans leur présence dans la salle. » à la fin dudit point pour qu'il puisse se lire ainsi :

« 5. chacune des personnes candidates doit alors quitter la salle pour que l'instance puisse discuter des candidatures dans une plénière de vingt (20) minutes **et voter sur celles-ci sans leur présence dans la salle.** »

Adopté à l'unanimité

8.5 Ajout d'un règlement H : Politique d'accommodement

Que l'on traite l'avis de motion

Proposé AFESH

Appuyé AFESPED

Adopté à l'unanimité

Que l'on ajoute un règlement H : Politique d'accommodement :

“Objectif

La présente politique vise à assurer un accès équitable et égal aux différents services et instances de la CRUES, tels que les congrès, le conseil de coordination, les camps de formation ou tout autre événement. La CRUES s'engage à offrir des accommodements aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, restrictions médicales, des besoins linguistiques spécifiques, etc.

Portée

Cette politique s'applique à tou.te.s membres de la CRUES, des participant.e.s, des collaborateur.trice.s

Principe de l'accommodement

Respect de la dignité : L'élaboration et l'application des mesures d'accommodement doivent se faire de façon respectueuse et en préservant la dignité des personnes bénéficiant des mesures.

Intégration et pleine participation : les mesures d'accommodement devraient assurer l'intégration maximale et la pleine participation de la personne qui bénéficiera de ces mesures.

Communication : toutes parties concernées doivent être informées des mesures d'accommodement ainsi que les personnes déléguées à la mise en place des mesures.

Procédure d'accommodement

Demande d'accommodement : les personnes qui nécessitent un accommodement peuvent soumettre une demande directement aux organisateur.trice.s ou remplir une demande qui sera mise à leur disposition par les organisateur.trice.s des événements.

Évaluation des besoins : les organisateur.trice.s des événements examineront les demandes afin de déterminer les mesures d'accommodement appropriées.

Mise en place des accommodements : l'équipe de la CRUES doit s'assurer de l'application des mesures décidées préalablement.

Suivi : un suivi doit être fait avec les personnes qui bénéficient des mesures d'accommodement pour s'assurer de l'efficacité de ces mesures et les ajuster aux besoins.

Pratiques saines recommandées

- Rendre les documents et les informations nécessaires aux événements organisés accessibles en avance aux participant.e.s, comme la programmation, le cahier de proposition, etc.
- Fournir des documents adaptés aux besoins des participant.e.s.
- S'assurer qu'il y ait des pauses régulières pendant les différentes instances.
- Aménager des espaces calmes et non stimulants durant les congrès, **les instances de la CRUES et activités offertes par la CRUES.**
- Durant les prises de paroles, encourager les intervenant.e.s à utiliser un langage inclusif et à parler avec un rythme lent et clair.
- Encourager un environnement accueillant et inclusif où la sécurité et le bien-être des participant.e.s sont priorisés.
- Utiliser une signalisation claire dans les espaces des différentes instances pour aider les participant.e.s à se repérer.
- S'assurer que les lieux respectent les normes d'accessibilité universelles.
- **Offrir une offre alimentaire, lors des congrès, qui convient aux personnes avec des restrictions alimentaires ou des allergies et que les ingrédients soient clairement identifiés."**

Proposé par comité ad hoc de rédaction des politiques

Appuyé par AFESPED

Proposition d'amendement: que l'on ajoute «les instances de la CRUES et activités offertes par la CRUES» après «durant les congrès».

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par GUSS

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée une fois.

Amendement: ajouter «Offrir une offre alimentaire, lors des congrès, qui convient aux personnes avec des restrictions alimentaires ou des allergies» dans les pratiques saines recommandées.

Proposé par AFEA

Appuyé par SOGEECOM

Sous-amendement: ajouter «et que les ingrédients soient clairement identifiés» après «allergies».

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AFESPED

Adopté à l'unanimité

Retour sur l'amendement amendé une fois

«Offrir une offre alimentaire, lors des congrès, qui convient aux personnes avec des restrictions alimentaires ou des allergies et que les ingrédients soient clairement identifiés.»

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée deux fois.

Proposition d'amendement :

Que le point “Demande d'accommodement” : soit modifié pour qu’il se lise ainsi :
Demande d’accomodement : les organisateurs/organisatrices doivent fournir un
formulaire d'accommodement aux participant-e-s à travers le formulaire d’inscription afin
que les personnes puissent acheminer leurs besoins à ces dernières;

Que le point “Mise en place des accomodements” : soit modifié et se lise ainsi : l’équipe
de la CRUES doit s’assurer de l’application des mesures décidées préalablement.

Proposé par AFESH

Appuyé par GUSS

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée trois fois.

Adopté à l'unanimité

8.4 Ajout d'un règlement G : Politique de Safer Space

Que l'on traite l'avis de motion

Proposé par le comité ad hoc de rédaction de politiques

Appuyé par SOGEECOM
Adopté à l'unanimité

Que l'on ajoute un règlement G : Politique de Safer space :

“Nous remercions la Mental Health Commission of Canada pour ses ressources, dont nous nous sommes grandement inspirés.

Safer space

Un “safer space” est un environnement non menaçant et convivial où tous.les participant.e.s peuvent se sentir confortable de s’exprimer elleux-même et de partager leurs expériences sans crainte de discrimination ou représailles. Nous utilisons le mot “safer” pour reconnaître que le sentiment de sécurité est relatif à chacun.e : tous.te.s ne se sentent pas en sécurité dans les mêmes conditions, les conditions de l’un.e pouvant entrer en conflit avec celles d’un.e autre. En reconnaissant les expériences de chaque personne dans nos espaces, nous espérons créer un environnement le plus sécuritaire possible.

Pour créer et entretenir le climat désiré, il nous faut donc des lignes directrices et de bonnes pratiques à suivre. Même lorsque tous.te.s désirent entretenir ce “safer space”, nous pouvons être inconscient.e.s de certains problèmes et/ou commettre des erreurs occasionnellement. Ces bonnes pratiques visent donc à nous orienter grossièrement lors de réunions et activités de la CRUES.

Bonnes pratiques:

1. **Prévoir un.e gardien.ne du senti durant toute activité de la CRUES.**
2. Respecter les limites physiques et émotionnelles des autres.
3. Respecter les identités et les expériences des gens, incluant les pronoms et noms appropriés.
4. On connaît moins bien ses camarades que l’on pense. N’assumez pas ou ne faites pas de jugements sur l’identité de genre, l’orientation sexuelle/romantique, le statut de survivant.e, l’état de santé, la classe sociale, la religion, les expériences passées, les croyances et les opinions de vos camarades.
5. Respectez le droit des autres à la vie privée à la fois durant ce dialogue et en dehors de celui-ci. Ne poussez pas vos camarades à répondre à des questions auxquelles iels ne veulent pas répondre et ne divulguez pas les histoires et moments vulnérables en dehors du dialogue ou de l'événement où ça a été partagé.
6. Soyez conscient.e.s que vos actions et gestes peuvent avoir des effets involontaires sur les autres et que les émotions des gens affectés sont valides, peu importe l’intention originelle derrière le propos ou le geste.

7. Évitez de hausser le ton, d'interrompre les autres ou de parler par-dessus quelqu'un.e d'autre. Soyez également conscient.e.s de votre degré de participation : assurez-vous que tou.te.s aient une chance de parler.
8. Si vous bénéficiez de différents systèmes d'oppression de nos sociétés, considérez pratiquer le *disempowerment*, c'est-à-dire de délibérément céder du pouvoir venant de privilège dans le but de laisser de la place et du pouvoir aux personnes marginalisées par ces systèmes d'oppression, ce qui peut inclure de : prioriser leurs prises de parole à celles d'hommes cis, d'accepter ses erreurs, et de critiquer les autres "collègues privilégié.e.s".
9. Assumez une intention positive. Si quelqu'un.e dit ou fait quelque chose qui franchit une de vos limites, commencez par leur faire savoir convivielement, mais n'assumez pas dès le départ que l'intention était de blesser. Rappelez-vous que nous sommes tou.te.s en train d'apprendre à déconstruire les systèmes d'oppression.
10. Si vous remarquez ou êtes témoin d'un comportement inapproprié ou abusif, communiquez-le à la personne assurant l'animation ou le/la gardien.ne du senti de l'évènement. En l'absence de ce type de ressources, les personnes témoins se doivent d'intervenir dans le but d'éviter une escalade et que les limites de tou.te.s soient respectées.
11. Ne laissez passer aucun propos, geste ou attitude haineuse ou nuisant à la participation de certaines personnes. De telles inquiétudes doivent être adressées dans les plus brefs délais. Que ce soit sur-le-champ, ou dans la semaine suivant la réunion, une intervention concertée avec les personnes affectées par la situation problématique doit être rapide pour que la dynamique durable du groupe/espace ne soit pas affectée.
12. Si tout échoue, ou en l'absence de volonté de vos espaces à répondre à vos inquiétudes et limites, priorisez votre propre sécurité et quittez. La CRUES, comme n'importe quelle organisation ou cause, préfère le bien-être de son équipe plutôt que de garder tout le monde en son sein à tout prix."

Proposé par le comité de rédaction de politiques

Appuyé par AFESH

Amendement: Biffer «Dès qu'un risque reconnu de comportements problématiques est soulevé, il faut sérieusement envisager de» et « que ce soit pour une réunion, un chilling, une sortie au club ou pour un événement public.» et ajouter «durant toute activité sociale de la CRUES.

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGEELG

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée une fois

Amendement : que l'on biffe le point 9. Assumez une intention positive. Si quelqu'un.e dit ou fait quelque chose qui franchit une de vos limites, commencez par leur faire savoir convivialement, mais n'assumez pas dès le départ que l'intention était de blesser. Rappelez-vous que nous sommes tou.te.s en train d'apprendre à déconstruire les systèmes d'oppression.

Proposé par SOGEECOM

Appuyé par AGECLG

Adopté à l'unanimité

Retour sur la principale amendée deux fois

Adopté à l'unanimité

Proposition de lever le congrès

Proposé par exec

Appuyé par SOGEECOM

Pour: 4

Contre: 3

Abstention: 0

Le congrès est levé à majorité à 16h20.

~~9.1~~ Ajout d'un article 5 : Définitions

Que l'on traite l'avis de motion de l'AGECAR

Proposé par

Appuyé par

Considérant les discussions concernant l'aspect central de la régionalité pour l'un des postes de porte-parolat tel qu'adopté lors du dernier congrès,

Considérant que par régionalité, le congrès voulait particulièrement signifier qu'une des personnes au porte-parolat provienne d'une association hors de Montréal,

Considérant le flou associé au terme région, où une personne provenant d'une association de Québec pourrait se faire considérer ne pas venir d'une région,

L'AGECAR propose l'ajout d'un article de définitions à la Charte.

Chapitre 1 : Description Générale

Ajout de l'article 5 : Définitions

Région : territoire excentré de la Région Métropolitaine de Montréal

Proposé par

Appuyé par

Avis de motion de l'exécutif :

Article 13 : Présentation (Section III Les propositions)

Que l'on ajoute "et appuyé" à l'article 13 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“La délégation qui fait une proposition jugée recevable **et appuyée** dispose d'un temps de présentation facultatif de 1 minute 30 secondes. La présentation sert à éclaircir le Congrès sur le contenu de la proposition et n'est pas comptabilisée dans les tours de parole.”

Article 15 : Vote (Section III Les propositions)

Que l'on ajoute "Une délégation peut s'opposer à l'adoption à l'unanimité pour ensuite s'abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d'au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n'est comptabilisé, suffit à ce qu'une proposition soit considérée comme “adoptée à majorité” plutôt qu’ “adoptée à l'unanimité”." au deuxième paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“L'animation demande s'il y a opposition à l'adoption à l'unanimité de la proposition. Si aucune délégation ne s'oppose, la proposition est adoptée à l'unanimité. S'il y a opposition, le

vote est pris, puis l'animation déclare la proposition adoptée ou rejetée selon le résultat du vote. Une délégation peut s'opposer à l'adoption à l'unanimité pour ensuite s'abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d'au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n'est comptabilisé, suffit à ce qu'une proposition soit considérée comme "adoptée à majorité" plutôt qu' "adoptée à l'unanimité".

Que l'on remplace "peut être" par "est sujette à la" au 5ème paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"Lors d'un vote sur une proposition ordinaire qui **est sujette à la** mise en dépôt (art. 23), s'il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s'il y a plus d'abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58)"

Article 15 : Vote (Section III Les propositions)

Que l'on ajoute le passage suivant à la fin de l'article 15 : Vote : "à la demande d'une délégation membre.

La mise en dépôt automatique d'un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).

Dans le cas d'un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu'une délégation ait demandé une reprise du vote immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58)." au 5ème paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous:

Lors d'un vote sur une proposition ordinaire qui est sujette à la peut être mise en dépôt (art. 23), s'il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s'il y a plus d'abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58) à la demande d'une délégation membre.

La mise en dépôt automatique d'un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).

Dans le cas d'un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu'une délégation ait demandé une reprise du vote immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en

dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58).”

Article 22 : Référence (Section V Les propositions dilatoires)

Que l'on remplace *“Si la composition du comité n'est pas spécifiée, l'adoption d'une proposition de référer à un comité ad hoc spécialement formé est immédiatement suivie d'une élection à ce comité”* par *“Si la proposition entraîne la création d'un comité ad hoc, elle doit nécessairement inclure la nomination d'au moins une personne en son sein pour être recevable. Il est alors possible d'amender pour ajouter d'autres noms.”* au 4ème paragraphe de l'article 22.

Article 24 : Question préalable (Section V Les propositions dilatoires)

Que l'on ajoute *“En aucun cas la question préalable ne devrait être utilisée pour brimer les débats. L'animation peut ainsi refuser la question préalable si elle juge que le congrès n'a pas eu l'occasion de faire le tour de la question qui lui a été soumise. Dans un tel cas, une délégation membre peut toujours faire appel de sa décision (art. 53).”* comme dernier paragraphe à l'article 24.

Article 41 : Modification de l'ordre du jour (Section VI Les propositions incidentes)

Que l'on remplace *“est pas amendable”* par *“n'est pas amendable”* au dernier paragraphe de l'article 41.

Que l'on enlève *“Elle requiert la majorité des deux tiers (2/3) pour l'adoption.”* du dernier paragraphe de l'article 41 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*“Une proposition de modification de l'ordre du jour **n'est pas amendable**. Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition.”*

Article 46 : Pause (Section VII Les propositions privilégiées)

Que l'on ajoute *“qui débute immédiatement après son adoption”* au premier paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*“Une pause est une courte interruption des travaux du Congrès **qui débute immédiatement après son adoption**. Une proposition de pause doit spécifier la durée.”*

Que l'on ajoute *“Ces amendements ne sont pas sujets au débat.”* au deuxième paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

“La proposition de pause ne peut être débattue, mais peut être amendée pour modifier la durée.
Ces amendements ne sont pas sujets au débat.”

Article 47 : Ajournement (Section VII Les propositions privilégiées)

Que l’on ajoute “La procédure pour obliger l’interruption des travaux du Congrès à un moment ultérieur prévu est plutôt l’ajournement (art. 47).” comme dernier paragraphe de l’article 46.

Article 53 : (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l’on ajoute un nouvel article 53 ”Point d’information: Toute délégation peut poser une question de compréhension (ex. nommer un acronyme) ou de clarification en lien avec le déroulement de l’instance et ses procédures. Cette question ou ce point d’information s’adresse uniquement au praesidium. Un point d’information ne concerne pas les raisons, les motifs ou les implications d’une proposition, à moins que celle-ci ait une incidence sur le déroulement de l’instance.”

Article 54 (précédemment article 53): Appel (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l’on remplace “et l’appel” par “et son alternative soutenue par l’appel” au 3ème paragraphe de l’article 54 (précédemment article 53), pour qu’il se lise comme si-dessous:

*“Le secrétariat note au procès-verbal la décision de l’animation **et son alternative soutenue par l’appel.**”*

Que l’on ajoute “En cas de partage égal des voix, la décision est maintenue. Un appel de la décision de l’animation qui est entériné par la majorité du Congrès n’est pas une suspension d’une règle de procédure.” comme dernier paragraphe de l’article 54 (précédemment article 53).

Article 59 (précédemment article 58) : Reprise du vote (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l’on ajoute “Dans le cas d’un amendement qui par nature ne peut être repris ultérieurement comme proposition principale, la demande de reprise de vote doit être effectuée avant que reprenne le débat à son sujet (art.15).” comme dernier paragraphe de l’article 59 (précédemment article 58).

Article 63 (précédemment article 62) : reconsidération (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l'on ajoute "ou jusqu'à deux sessions précédent celle-ci" au premier paragraphe de l'article 63 (précédemment article 62), pour qu'il se lise comme si-dessous:

*"La reconsidération ramène devant le Congrès une proposition ordinaire adoptée ou rejetée plus tôt dans la même session **ou jusqu'à deux sessions précédent celle-ci**"*

Que l'on ajoute " Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours," et "Cette limite ne s'applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d'une session précédente." au 3ème paragraphe de l'article 63 (précédemment article 62) pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"La proposition de reconsidération ne peut être amendée. Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours, chaque délégation membre peut intervenir une seule fois sur la proposition. Cette limite ne s'applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d'une session précédente.

La reconsidération requiert la majorité des deux tiers (2/3) pour l'adoption."

Article 70 (précédemment article 69) : Dépôt des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l'on ajoute "Lorsqu'un dépôt séance tenante n'est pas possible, à noter qu'il est toujours possible de déposer un avis de motion par l'entremise d'un courriel envoyé à la liste d'envoi de la CRUES." au premier paragraphe de l'article 70 (précédemment article 69).

Article 71 (précédemment article 70) : Traitement des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)

Que l'on ajoute "ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :

L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.

L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion." et "lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt" à l'article 71 (précédemment article 70) pour qu'il se lise comme ci-dessous :

"La proposition de traiter un avis de motion ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :

1. *L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.*
2. *L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion. requiert un appui. Elle ne peut être débattue ni amendée.*

Elle requiert toujours la majorité simple pour l'adoption, peu importe le contenu de l'avis de motion.

Il est impossible de s'abstenir sur l'adoption d'une proposition de traiter un avis de motion. Les abstentions sont des votes contre la proposition.

L'adoption de la proposition de traiter un avis de motion place devant le Congrès la proposition contenue dans l'avis de motion. Celle-ci peut alors être débattue et amendée.

*Un avis de motion doit être traité **lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt** au plus tard dans la session régulière qui suit le dépôt. S'il n'est pas traité dans ce délai, il doit être déposé à nouveau pour pouvoir être traité."*

9. Statuts

9.3 Modification à l'article 2 de "Règlement E : praesidium"

Avis de motion de la SOGEECOM

Considérant que les fonds monétaires de la CRUES sont issus de la collectivité des étudiant.e.s membres;

Considérant qu'utiliser ces fonds pour verser un salaire au praesidium constitue un transfert de fonds collectif vers quelques individus;

Considérant que les moyens financiers limités de la CRUES devraient servir en priorité à financer le travail de terrain et les activités liées à la lutte;

Considérant que les situations financières individuelles peuvent être un frein à l'implication militante;

Considérant que l'argent versé au praesidium devrait servir à compenser cette précarité et non à rémunérer un travail militant dont des équivalents sont effectués gratuitement

Que le deuxième paragraphe du chapitre 10 : praesidium se lisant comme suit : « Le travail de toute personne se trouvant sur le praesidium est compensé à la hauteur de 20\$ par heure de durée de l'assemblée, le montant minimum étant de 60\$. Une heure commencée est une heure payée. Ce montant est indexé à l'indice du prix à consommation (IPC), l'indexation prenant effet un an après l'adoption du présent article. L'indexation est entérinée en comité de coordination, selon la santé financière de la CRUES. L'entérinement ne doit en aucun cas servir à baisser le montant de la rémunération. »

Soit remplacé par : « L'exécutif se doit de faire son possible pour trouver un praesidium constitué de personnes prêtes à faire ce travail militant gratuitement. Dans l'éventualité où l'exécutif ne réussit pas à trouver ces personnes volontaires, que l'on offre la possibilité aux personnes externes de bénéficier d'une compensation d'un montant fixe laissé à la discrétion du conseil exécutif. »

10. Varia

11. Procédures de clôture

ANNEXE

Lettres de candidatures à l'équipe de la CRUES

Candidature de Olivier Hérard au poste de responsable des relations externes

Bonjour camarades,

Je me nomme Olivier Hérard (iel), on m'identifie aussi comme Hibou ou PitPit et je me présente au poste de responsable des relations externes de la CRUES pour le mandat 2024-2025. Je complète actuellement ma maîtrise en océanographie chimique à l'UQAR et je suis impliqué au sein du militantisme étudiant et communautaire depuis mon entrée au Cégep, il y a maintenant plusieurs années.

Le poste des relations externes est important, à mon avis, afin de coaliser des regroupements et associations à la lutte que veut mener la CRUES. En cette deuxième année de la CRUES, il sera important de produire du contenu dédié aux regroupements régionaux et d'assurer une présence dans la forme la plus appropriée à leur besoin. Ayant toujours étudié au sein d'institutions dites en "région" (Sherbrooke et Rimouski), je pense avoir une bonne capacité pour comprendre la réalité des regroupements basés dans les villes de région (aka j'ai un char pour faire de la rep).

J'invite les associations à me poser des questions à l'avance si elles en sentent le besoin, je serai également au congrès afin de discuter avec vous !

Au plaisir !

Olivier Hérard (iel/they/them)

Camarade PitPit

Responsable aux affaires externes

Association générale étudiante du campus de Rimouski de l'UQAR

Candidature de Marina Bourassa au poste de responsable des relations internes

Objet : candidature au poste de responsable des relations internes

Bonjour à vous,

J'aimerais par la présente déposer ma candidature à l'un des trois postes de responsable des relations internes.

Je commencerais par me présenter. Je suis présentement en fin de DEC en sciences humaines au Collège de Maisonneuve. Ma passion pour l'histoire (ainsi que son partage) me mène à l'UQAM dès l'automne pour compléter un bac en enseignement secondaire! À part ça, j'ai commencé à m'impliquer une fois arrivée au cégep, notamment en piquetant et en participant à la grève pour l'environnement. J'occupe présentement le poste de déléguée aux affaires externes à la glorieuse SOGÉÉCOM, et j'ai informellement exécuté les tâches de déléguée à l'information avant ça.

Je reconnais aussi bien que vous que mon expérience militante n'est pas aussi exhaustive que ceux et celles ayant précédemment occupé le poste de responsable à l'interne. Cependant, si je désire m'impliquer, c'est surtout parce que je crois avoir les compétences ainsi que la capacité à apprendre et à m'adapter qui me seront bénéfiques pour ce poste. Certes, il m'en reste beaucoup à apprendre, mais je ne considère pas ça un obstacle.

De plus, je suis très motivée, et je considère cela comme un atout pour contribuer positivement à la longévité d'une CRUES naissante. Le poste d'interne m'intéresse particulièrement, car il s'apparente à celui d'externe de cégep. Communiquer avec les autres assos, envoyer des courriels, et traiter des documents sont toutes des choses que j'accomplis déjà (mais surtout que j'apprécie faire!).

Par ailleurs, je tiens aussi bien que vous à voir la CRUES se maintenir et fleurir. Les principes qui sont à sa base me tiennent à cœur. Ultimement, si je souhaite m'engager, c'est que je crois que nous pouvons faire quelque chose de beau, de bien et de nécessaire, ensemble.

Je vous invite à me contacter à l'adresse suivante (marina.bourassa27@gmail.com) si vous désirez me poser davantage de questions. Sinon, nous nous reverrons sous peu au congrès, où je serais ravie de répondre à vos interrogations.

Solidairement,

Marina Bourassa (elle/she/her)
Étudiante et membre de la SOGÉÉCOM

Candidature de Manuel Sauvé Chevalier au poste de responsable des relations internes

Bonjour,

Je souhaite me présenter à un des postes de responsable des relations internes de la CRUES dans le but d'assurer une transition entre le conseil exécutif actuel et la future équipe de la CRUES. En effet, j'ai l'intention de quitter mon poste à l'automne 2024, si je suis réélu, pour me consacrer à un autre projet.

Je me suis impliqué en 2022 et 2023 en tant que responsable aux affaires externes de l'AGEECLG, avant d'être élu à ce poste au sein de la CRUES en novembre dernier. Depuis, j'ai toutefois fait plus de tâches reliées avec l'interne, qui me semble à prioriser au sein d'une association qui se construit doucement. Je souhaite être réélu afin de pouvoir mener à bien plusieurs dossiers actuellement en cours et pour que la transition vers la nouvelle équipe soit efficace.

Finally, I would like to encourage all candidatures to the executive council and committees, it is in my opinion very crucial to have a functional CRUES team so that the current coordination between associations can remain and improve. I also encourage candidatures of people not living in Tio'tia:ke/Montréal, in times when someone is not living there, my experience in the Executive Council has also been positive thanks to accommodation measures (transport reimbursement, meals and possibility of attending meetings via zoom).

Solidement,

Manuel Sauvé Chevalier (ael/il)
Actuellement responsable des affaires externes de la CRUES
Membre de l'AGEECLG

Candidature de Camille Parent-Montpetit au comité formation

Bonjour,

Je souhaite déposer ma candidature pour le comité formation de la CRUES.

Je termine tout juste mon mandat à l'Association facultaire étudiante des arts de l'UQAM (AFÉA) comme exécutante aux affaires externes, et je suis maintenant étudiante en sciences de l'environnement à l'UQAM. Je suis impliquée à la CRUES depuis un an, au comité formation et au comité journal.

Ayant participé à l'organisation des deux camps de formation de la CRUES, en octobre dernier et en mars dernier, j'aimerais pouvoir renouveler mon mandat afin de poursuivre cette implication et faire la passation des savoirs à une nouvelle équipe.

Je serai présente au congrès pour répondre à toute question :)

Solidement,

Camille Parent-Montpetit (elle)

Candidature de Anaël au comité formation

Bonjour,

Je m'appelle Anaël (elle) et je suis une étudiante de troisième année au baccalauréat en sociologie (orientation « féminismes, genres et sexualités ») à l'Université de Montréal.

Je n'ai pas d'expérience sur le plan militant : j'ai participé à plusieurs manifestations, mais je ne me suis jamais engagé auprès d'une organisation sur le long-terme. J'ai envie de le faire depuis plusieurs années, mais j'avais souvent l'impression que les milieux militants pouvaient être difficilement accessibles et je ne savais pas au sein de quel milieu j'avais envie de mettre mon énergie.

J'ai découvert la CRUES tout récemment, lors du camp de formation féministe tenu en mars dernier. J'ai vraiment adoré mon expérience. Dans les mois précédents le camp, je me questionnais beaucoup par rapport à la place de la communauté dans ma vie (que je jugeais trop petite) et ce camp de formation, en plus de s'aligner avec mes valeurs sur le plan politique, m'a montré à quel point il pouvait y avoir des lieux d'apprentissage positifs et d'échanges fertiles. C'est le fait de voir cette énergie bienveillante et cette curiosité engagée qui m'a donné envie de m'impliquer au sein du comité de formation. J'aimerais contribuer à la mise sur pied de ces moments d'échanges (comme celui que j'ai pu vivre en mars au camp de formation), peu importe leur forme. J'ai beaucoup à apprendre considérant que c'est ma première expérience militante, mais j'ai de bonnes capacités d'organisation, du temps à donner et une grande envie de m'engager! C'est donc pourquoi j'aimerais me présenter pour un poste auprès du comité de formation.

Merci,

Anaël.

Candidature de Gabriel Landry au comité formation

Bonjour,

J'aimerais présenter ma candidature pour faire partie du comité de formation de la CRUES.

Depuis que j'ai participé au camp de formation de la CRUES, j'ai la conviction que cette organisation a sa place dans le milieu associatif universitaire et je désire apporter ma contribution.

Cet été et cet automne, je devrais avoir suffisamment de disponibilités pour aider le comité de formation. Il est possible que je me retire à l'hiver 2025 car je prévois terminer mon baccalauréat en science politique cet automne et je n'ai pas encore pris de décision pour la suite.

Au plaisir de me présenter plus en détails au prochain congrès,

Gabriel Landry

Lettre de Toufik El-Hossami (personne non étudiante qui sera collaboratrice au comité formation)

À l'attention de la CRUES,

Je suis Toufik El-Hossami, un fervent défenseur des droits étudiants et des valeurs syndicales. Titulaire d'un DEC en cinéma, je m'apprête à poursuivre mes études supérieures à Montréal.

Mon engagement militant, notamment dans des causes environnementales, pour la libération de la Palestine et le définancement de la police, témoigne de ma détermination à lutter pour un monde plus juste.

Je suis particulièrement intéressé par le comité formation de la CRUES, où je pourrais mettre à profit mon expérience dans l'organisation d'événements. Mon objectif est de contribuer à promouvoir le droit à l'éducation gratuite et de défendre les causes sociales intersectionnelles.

Je suis convaincu que mon engagement et mes compétences seront des atouts précieux pour la CRUES. J'ai hâte de collaborer avec ses membres dévoués pour faire avancer nos objectifs communs.

Cordialement,

Toufik El-Hossami

Candidature de Antonin Gilbert au comité mobilisation

Yo!

Je m'appelle Antonin Gilbert, un gentil petit anarchiste. Je me représente au comité mobilisation de la CRUES pour encore une autre année.

Je suis maintenant au comité mob depuis un an. Durant cette année, j'ai eu l'occasion d'acquérir beaucoup d'expérience de mobilisation, mais aussi de prendre connaissance des défis d'un comité mobilisation qui n'est pas implantée dans une asso locale, aka la grande coordination nécessaire pour faire une seule tournée/activité. Cette année, je viserai donc à ce que la comité mob participe plus activement et proactivement à l'élaboration d'un calendrier de campagne, et de plan de mobilisation locaux en collaboration avec les exécutifs d'associations locales.

Malgré le bilan mitigé de la mobilisation sur la salarisation des stages, il s'agit d'une lutte qui me motive beaucoup. J'ai particulièrement hâte de commencer à bosser sur le défi unique de mobiliser les populations de cégep, généralement peu touchés par les stages non-rémunérés.

Il va sans dire que la campagne de gratuité des transports collectifs, ainsi que leur développement et accessibilité, proposée par la SOGEECOM est aussi vraiment cool, et que je resterai peu importe la campagne.

Bref, je suis excité de continuer à régler des problèmes, apporter du support, et affronter des défis.

Au plaisir de lutter avec vous,

Antonin Gilbert

Candidature de Noé Damoiseau au comité mobilisation

Coucou !

Mon nom c'est Noé Damoiseau.

J'aimerais participer au comité mobilisation cet été pour aider à préparer la campagne en faisant du matériel, préparer des conférences et dès l'automne commencer un comité stages à Maisonneuve.

Bonne journée !

Candidature de Frédéric Pigeon au comité à l'inclusion et à la lutte aux oppressions

Bonjour, je m'appelle Frédéric Pigeon, mes pronoms sont iel/They/Them accord masculin.

Je vous écris aujourd'hui pour me présenter pour un second mandat (un premier mandat complet) sur le comité d'inclusion et de la lutte aux oppressions. Actuellement, j'occupe le poste de personne coordonnatrice aux affaires externes de l'association étudiante modulaire de science politique de l'UQAM depuis la session d'automne 2022.

Les raisons pourquoi je désire rester le comité sont nombreuses. Premièrement, il reste encore beaucoup de travail à faire sur plusieurs enjeux. Par exemple, l'enjeu de la participation à la vie associative des personnes issues des minorités, visibles comme invisibles. Aussi, Je prévois durant mon mandat de faire le comité et tenter de rencontrer tous les assos membres de la CRUES pour discuter des enjeux d'inclusion.

Si vous avez des questions. Je serais présent au congrès. N' hésitez pas à venir discuter avec moi!

Candidature de Naïma Le Nédic

Bonjour,

Je m'appelle Naïma LE NÉDIC; je me présente pour le comité INFORMATION. Je suis exécutif.ve à l'AFESPED aux affaires internes. J'ai plusieurs expériences dans le milieu communautaire et le milieu militant. Je vous met en pièce jointe mon curriculum vitae.

Solitairement,

Naïma LE NÉDIC.

Candidature de Rémi Grenier au comité information

Bonjour, mon nom est Rémi Grenier, j'aimerais me représenter au comité information de la CRUES.

Malheureusement avec la campagne pour le maintien de la représentativité de l'AFESPED, je n'ai pas pu m'investir à 100% dans le comité info durant la session hiver, j'ai toutefois fait malgré

tout plusieurs matériel de mob. J'avais fait aussi plusieurs illustrations dans le passé notamment plusieurs pieuvres pour la salarisation des stages.

J'utilise des logiciels libres de droits pour mes illustrations et n'utilisent pas d'IA. J'ai également fait 2 ans dans l'association générale étudiante du cégep de Rimouski (AGECR) et presque trois ans à l'association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED).

Maintenant que je ne suis plus sur un exécutif, j'aurais plus le temps de me consacrer à la CRUES et j'ai quelque projet en cours à la CRUES que j'aimerais continuer.

Je ne serais pas au congrès pour me présenter donc n'hésitez pas à m'écrire par ce courriel si vous avez des questions.

Anticapitalistement, Rémi